

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BOURSORAMA

Société Anonyme au capital de 53 576 889,20 Euros
Siège Social : 44, rue Traversière, 92772 Boulogne-Billancourt Cedex
SIREN : 351 058 151 R.C.S. Nanterre - APE : 671 A
Les documents comptables relatifs aux comptes sociaux
et aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été approuvés sans modification par l'assemblée
générale ordinaire du 20 mai 2026.

A.— Situation financière**I.— Bilan et hors bilan sociaux au 31 décembre 2025**

(En milliers d'Euros)

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales	Note 2	410 125	350 042
Effets publics et valeurs assimilées	Note 5	166 853	127 877
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	37 351 150	33 157 443
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	13 674 328	13 146 140
Obligations et autres titres à revenus fixes	Note 5	217 748	227 230
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	50	5 992
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	67 868	62 209
Parts dans les entreprises liées	Note 6		1
Immobilisations corporelles	Note 7	74 401	78 465
Immobilisations incorporelles	Note 7	152 812	156 250
Autres actifs	Note 8	372 598	311 786
Comptes de régularisation	Note 8	182 908	73 554
Total		52 670 842	47 696 989

Passif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	11 219 662	11 619 140
Dettes envers la clientèle	Note 10	39 924 326	34 496 903
Autres passifs	Note 11	57 722	383 540
Comptes de régularisation	Note 11	233 595	67 657
Provisions	Note 12/13	38 605	30 184
Total dettes		51 473 910	46 597 424
Capitaux propres		1 196 932	1 099 565
Capital souscrit		53 577	53 577
Prime d'émission		1 037 386	1 232 333
Réserves		8 592	8 592
Report à nouveau		63	-248 541
Résultat de l'exercice		97 313	53 604
Total		52 670 842	47 696 989

Hors-bilan	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	Note 14	8 306 040	1 818 171
Engagements de garantie donnés	Note 14	8 658 007	8 338 599
Engagements sur titres	Note 14	131 263	98 435
Engagements reçus			
Engagements de garantie reçus	Note 14	11 531 043	11 370 102
Engagements sur titres	Note 14	131 263	98 435

II.— Compte de résultat social de l'exercice 2025

(En milliers d'Euros)	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts et produits assimilés	Note 15	1 697 969	1 930 081
Intérêts et charges assimilées	Note 15	-1 194 016	-1 517 090
Revenus des titres à revenu variable		14	13
Commissions (produits)	Note 16	451 004	385 650
Commissions (charges)	Note 16	-429 868	-362 345
Résultat net des opérations financières			
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</i>	Note 17	3 538	2 481
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</i>	Note 18	775	31
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 19	22 191	18 311
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 19	-21 775	-16 567
Produit net bancaire		529 833	440 564
Frais de personnel	Note 20	-126 383	-113 099
Autres frais administratifs	Note 21	-224 113	-206 465
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		-16 887	-16 164
Résultat brut d'exploitation		162 450	104 836
Coût du risque	Note 22	-25 758	-24 192
Résultat d'exploitation		136 692	80 644
Gains ou pertes sur actif immobilisé	Note 23	40	-
Résultat courant avant impôt		136 732	80 644
Impôts sur les bénéfices		-39 419	-27 040
Résultat net		97 313	53 604

III.— Evolution des capitaux propres

(En milliers d'Euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2023	51 172	1 034 738	8 592	-283 903	35 362	845 961
Affectation du résultat 2023					35 362	-35 362
Résultat 2024					53 604	53 604
Augmentation de capital	2 405	197 595				200 000
Capitaux propres au 31/12/2024	53 577	1 232 333	8 592	-248 541	53 604	1 099 565
Affectation du résultat 2024				53 604	-53 604	
Résultat 2025					97 313	97 313
Affectation primes d'émission		-194 947		195 000		53
Capitaux propres au 31/12/2025	53 577	1 037 386	8 592	63	97 313	1 196 932

Société Générale est actionnaire à 100% de Boursorama. Les actions de la société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté ainsi il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

IV.— Principaux évènements de l'exercice

TUP de SNC Boursorama Investissement effective au 1er décembre 2025 : transmission universelle de patrimoine au profit de Boursorama SA (détention à 100% à la suite de l'acquisition de la part sociale détenue par Air Bail) avec un boni de liquidation de 53 K EUR.

V. — Notes annexes aux comptes annuels

Note 1. — Principales règles d'évaluations et de présentation des comptes annuels.

Présentation de l'activité de la société

Boursorama exerce une activité de banque en ligne et de courtage en ligne ainsi qu'un site d'informations économiques et financières (boursorama.com).

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2025 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlement ANC n° 2014-07).

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ». La présentation des comptes individuels de Boursorama n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de ce règlement. Les autres modifications introduites par ces règlements n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC 2014-07.

La société consolidante est Société Générale SA, 29 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS France, dont le SIRET est 55212022200013.

- **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit
- créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés prorata temporis en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

Conformément au règlement ANC 2014-07, articles n°2211-1 à 2251-13, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Boursorama concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la Banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Le montant total des encours de crédit restructurés au 31.12.2025 s'élève à 36 M EUR contre 29 M EUR au 31.12.2024.

- **Risque de crédit**

Le risque de Crédit : risque de perte résultant de la dégradation de la situation financière des clients, des émetteurs et des autres contreparties auxquels Boursorama est exposé, jusqu'au point où ceux-ci se retrouveraient incapables d'honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit pour Boursorama porte sur le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances, les engagements immobiliers, les crédits à la consommation, les crédits lombards, les crédits de petits montants et les découverts autorisés ou non autorisés et les risques titres en lien avec l'activité de brokerage.

Boursorama est exposé aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers, crédits consommation, avances sur titres, paiement 3 fois (CLIF) et découverts autorisés pour son activité en France.

Boursorama est exposé sur les opérations à effet de levier de ses clients uniquement sur les marchés actions SRD en France.

Par ailleurs, Boursorama est exposé aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvés par le Conseil d'administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Conseil d'administration via le Comité d'Audit et de Contrôle Interne et le Comité des Risques.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à l'orientation vers la clientèle de particuliers.

Au 31 décembre 2025, l'encours en défaut clients s'élève à 166,5 M EUR (versus 140,3 M EUR fin 2024). Le montant des provisions s'élève à 108,8 M EUR (soit 65% de l'encours en défaut). Par ailleurs, les encours en défaut sont garantis à hauteur de 35,9 M EUR (soit 21% de l'encours défaut).

Dans la continuité du passage au provisionnement en méthode de référence réalisé en octobre 2024 sur les expositions saines, BoursoBank utilise également la méthode de référence sur les expositions en défaut depuis janvier 2025.

In fine le passage en méthode de référence n'a eu que peu d'impact sur la trajectoire annuelle du coût net du risque, les impacts ayant été calculés et pris en compte depuis plusieurs exercices et suivis semestriellement par les équipes de la direction des risques de Boursorama et du Groupe.

Politique de provisionnement des encours en défaut :

Le déclassement des encours en défaut est réalisé de façon automatique. Le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est également automatique pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts).

En 2025, Boursorama a utilisé la méthode de référence en ligne à ligne dans le SI.

Portefeuilles dont le provisionnement est redressé manuellement en méthode de référence :

Pour la quasi-totalité de l'exposition, le provisionnement est calculé en méthode de référence. Une écriture manuelle est enregistrée pour tenir compte de la différence entre ce calcul en méthode de référence et le montant de provisions calculé en méthode simplifiée par le SI.

Pour chaque portefeuille (prêts immobiliers avec garantie Crédit Logement, crédits à la consommation, CAV) les estimations de pertes sont calculées par l'entité modélisatrice de Société Générale (RISQ/MDL/MOD) et sont pris en compte pour le calcul des provisions. Ces modèles sont fonction : (i) pour les prêts immobiliers garantis par Crédit Logement de l'ancienneté dans le défaut du crédit, (ii) pour les comptes à vue de l'encours au moment du défaut et de l'ancienneté dans le défaut, (iii) pour les crédits à la consommation de la classe de LGD saine au moment du défaut, de l'ancienneté dans le défaut et du statut du recouvrement (amiable ou contentieux).

Concernant les overlays sur les créances douteuses, l'impact des modèles en cours de revue par RISQ/MRM de LGD défaut sur le PPI Crelog a été intégré sur 2024 via une provision de 1,4 M EUR comptabilisée pour couvrir la différence de LGD entre le modèle actuellement en production et le nouveau modèle cible. Fin 2025, RISQ/MRM a revu ce modèle et l'overlay est maintenu le temps des travaux de remédiation aux recommandations, la reprise sera concomitante à l'implémentation de ce modèle dans le SI.

Portefeuilles provisionnés en méthode simplifiée :

L'ensemble des encours en défaut a fait l'objet jusqu'en janvier 2025 d'un calcul de provisions en méthode simplifiée par le SI, y compris celles redressées via une écriture manuelle en méthode de référence cible.

Un reliquat de l'exposition demeure en méthode simplifiée (principalement les prêts immobiliers hors crelog et les Lombards pour lesquels aucun modèle n'a été développé).

Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans le système d'information. A noter que pour les prêts garantis par Crédit Logement seuls demeurent en méthode simplifiée ceux octroyés via des SCI. Les prêts garantis par Crédit Logement étant totalement couverts, seuls sont provisionnés les frais, intérêts et accessoires.

Le provisionnement des crédits à la consommation et des comptes débiteurs sans garantie est progressif et fonction de l'ancienneté dans le défaut. Ainsi, les taux de provisionnement appliqués commencent à 40% dès l'entrée en défaut pour atteindre 100% au bout de deux ans et demi. Les taux de provisionnement appliqués sont repris dans la grille ci-après :

Trimestre après l'entrée en défaut	T1	T2	T3 à T4	T5 à T9	T10
Taux de provisionnement CAV et Crédit Consommation appliqués depuis janvier 2018	40%	45%	55%	70%	100%

• Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés prorata temporis en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

La rubrique Dettes envers la clientèle intègre la créance au titre de la quote-part de l'épargne réglementée transférée pour centralisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

En revanche, selon l'article 2631-4, la rémunération courue à recevoir du fonds d'épargne au titre de la centralisation reste présentée au compte de créance à vue sur les établissements de crédit et figure donc à l'actif du bilan (Note 3 des annexes).

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés prorata temporis dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	10 ans
Mobiliers	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et téléphonique	2 à 5 ans
Logiciels acquis, frais d'étude informatique	3 à 5 ans
Frais d'établissement	1 à 5 ans

La durée d'amortissement des agencements du site à Nancy est alignée sur le bail commercial (9 ans).

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade SA et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

• Portefeuilles titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. La provision pour dépréciation n'est pas enregistrée par ensemble homogène mais bien

individuellement par titre en moins-valeur latente. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Coût du risque* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ou émis par des sociétés mises en équivalence de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres et les perspectives de rentabilité. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

• **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
- Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

À la date d'arrêté des comptes, Boursorama ne détient pas d'actions propres.

- **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique à l'hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation*.

- **Provisions**

Les provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société.

En application du règlement ANC 2014-03, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés prorata temporis dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

L'emprunt subordonné à durée déterminée (sur 10 ans) d'un montant de 70M EUR, éligible aux fonds propres complémentaires (Tiers 2), a été mise en place en 2019 auprès de la Société Générale. L'emprunt a été remboursé de façon anticipée le 20 novembre 2024.

- **Impôt courant**

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, le taux global de l'impôt sur les sociétés en 2025 est de 25,83% (le taux normal de 25,00% auquel s'ajoute la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3%).

Depuis l'exercice 2016, Boursorama est intégré fiscalement dans le groupe d'intégration fiscale de Société Générale. Une convention d'intégration fiscale a été signée le 26/02/2016 avec l'effet au 1^{er} janvier 2016. Elle prévoit que la société intégrée constate dans ses comptes la dette d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale sur les bénéfices (sans prise en compte de l'abattement sur l'IS ni du plafonnement sur le chiffre d'affaires) vis-à-vis de la société intégrante, nette après imputation des crédits d'impôt de toute nature.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme subi par la société intégrée, celle-ci constate symétriquement au 31/12 de l'exercice une créance d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale sur les bénéfices (sans prise en compte de l'abattement sur l'IS ni du plafonnement sur le chiffre d'affaires) sur la société intégrante.

A noter que Boursorama SA ne disposait pas de déficits reportables générés avant l'intégration fiscale.

En matière de crédit d'impôt, les règles d'imputation et d'éventuel remboursement en cas d'excédent de crédit d'impôt sur la dette d'impôt sur les sociétés applicables, sont les règles qui auraient été applicables à la société intégrée si celle-ci n'était pas membre du groupe.

- **Avantages au personnel**

Boursorama peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama a souscrit en décembre 2020 à une société d'assurance allemande le contrat « Contractual Trust Arrangement » destiné à couvrir les dépenses liées au régime de retraite de l'ancienne succursale allemande. Malgré la cession de cette succursale, Boursorama reste dans l'obligation de servir les engagements toujours actifs.

La recommandation 2013-02 - qui ont été mises à jour en novembre 2021 - a modifié la période de service considérée pour l'acquisition des droits plafonnés qui dépendent de l'ancienneté et qui requièrent la présence du salarié dans l'entreprise lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Ainsi la période de service de tels régimes correspond à celle pendant laquelle le salarié acquiert des droits jusqu'à la date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnels significatifs.

Au titre d'illustration, pour les régimes français pour lesquels les indemnités de fin de carrière sont plafonnées au-delà de 30 ans d'ancienneté, on considère qu'au-delà de la 30-ème année de service le salarié n'acquiert plus de droits additionnels significatifs. Par conséquent la période de service prise en considération se trouve donc réduite à 30 ans conduisant à une reprise partielle de la provision.

La réforme des retraites n'a pas eu d'impact significatif pour Boursorama.

- **Reconnaissance des commissions**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Les engagements au titre des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

- **Reconnaissance des produits des autres activités**

Boursorama enregistre en résultat les produits des autres activités en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les produits issus de services continus sont étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les produits issus de services ponctuels sont intégralement enregistrés en résultat quand la prestation est réalisée.

Commissions reçues et coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Boursorama applique le règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Dans ce cadre Boursorama a opté pour la méthode alternative basée sur un étalement des frais au prorata du capital restant dû. Ces commissions sont inscrites dans le compte de résultat en *Intérêts et Produits assimilés*.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

Note 2. – Caisse, banques centrales

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse	3	3
Banques centrales	410 122	350 039
<i>dont créances rattachées</i>	23	29
Total	410 125	350 042

Note 3 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et prêts		
A vue et au jour le jour	2 677 967	2 891 063
Comptes ordinaires	494 967	413 063
Prêts et comptes au jour le jour et autres	2 183 000	2 478 000
A terme	34 403 067	29 988 461
Prêts et comptes à terme	34 374 637	29 960 031
Prêts subordonnés et participatifs	28 430	28 430
Créances rattachées	270 116	277 919
Total	37 351 150	33 157 443

Ventilation des créances sur les établissements de crédit selon leur durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à 3 mois	6 865 866	6 509 062
Entre 3 mois et 1 an	4 787 745	5 441 179
Entre 1 an et 5 ans	8 142 559	4 808 686
Plus de 5 ans	17 554 980	16 398 516
Total	37 351 150	33 157 443

La variation de 4,2Mds EUR de ce poste s'explique par l'augmentation du nombre de clients Boursorama, ainsi que l'augmentation de leurs encours moyens.

Note 4 – Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	1	
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾		
Crédits de trésorerie	2 187 045	2 002 020
Crédits à l'habitat	11 301 033	11 009 433
Autres crédits	44 741	779
Sous-total	13 532 819	13 012 233
Comptes ordinaires débiteurs	71 977	77 904
Créances rattachées	11 918	10 432
Total sains	13 616 715	13 100 569
Créances douteuses non compromises		
Créances douteuses	37 700	31 192
Dépréciation sur créances douteuses	-18 519	-19 852
Créances douteuses compromises		
Créances douteuses	128 762	109 135
Dépréciation sur créances douteuses	-90 330	-74 904
Total douteux nets	57 613	45 571
Total des prêts et créances sur la clientèle	13 674 328	13 146 140

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle, hors encours douteux

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Clientèle non financière		
Entreprises	12 621	11 955
Particuliers	13 519 558	12 997 215
Professions libérales	639	3 063
Total	13 532 819	13 012 233

Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à 3 mois	345 824	336 124
<i>dont éligibles aux opérations de politique monétaire</i>	<i>322 119</i>	<i>318 411</i>
Entre 3 mois et 1 an	934 391	894 488
<i>dont éligibles aux opérations de politique monétaire</i>	<i>921 162</i>	<i>887 476</i>
Entre 1 an et 5 ans	3 929 138	3 687 290
<i>dont éligibles aux opérations de politique monétaire</i>	<i>3 929 138</i>	<i>3 687 290</i>
Plus de 5 ans	8 323 465	8 094 330
<i>dont éligibles aux opérations de politique monétaire</i>	<i>8 323 465</i>	<i>8 094 330</i>
Total	13 532 819	13 012 233

Note 5. – Effets publics, obligations et autres titres à revenus fixe, actions et autres titres à revenus variables

Titres de placement

(En milliers d'Euros)	31/12/2024	Acquisitions, dotations	Cessions, remboursements	Autres variations	31/12/2025
Effets publics ⁽¹⁾	130 142	39 630		-1 104	168 668
Obligations et autres titres à revenus fixes ⁽¹⁾	227 231	51 007	-59 500	-989	217 749
Dépréciation	-2 265		450		-1 815
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	355 108	90 637	-59 050	-2 093	384 602
Actions et autres titres à revenus variables	6 050	-6 000			50
Dépréciation	-58		58		
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	5 992	-6 000	58		50
Total Titres de placement	361 100	84 637	-58 993	-2 093	384 652
Dont titres cotés ⁽²⁾	187 183				164 953

⁽¹⁾ Y compris créances rattachées dont la variation est présentée dans la colonne "Autres variations"

⁽²⁾ Les titres non cotés sont évalués grâce à la formule : $MtM = \text{Coupons courus} + \text{Nominal} \times \text{prix de marché}$. Dans le cas d'une moins-value couverte aucune provision n'est enregistrée. Au 31/12/2025 notre portefeuille de titres non-cotés fait ressortir une opération en moins-value. Une provision pour dépréciation a été passée en conséquence.

Note 6. – Filiales et participations

(En milliers d'Euros)	Valeur brute au 31.12.2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2025	Cumul des dépréciations au 31.12.2024	Dépréciations	Reprises	Cumul des dépréciations au 31.12.2025	Valeur nette au 31.12.2024	Valeur nette au 31.12.2025
Participations et autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾	62 209	5 689	-30	67 868	-	-		-	62 209	67 868
Parts dans les entreprises liées	1	1	-2	0	-	-	-	-	1	0
Total	62 210	5 690	-32	67 868	-	-	-	-	62 210	67 868

⁽¹⁾ Le montant en acquisition correspond aux cotisations FGDR au titre de Certificats d'associés. Le montant en cessions correspond à la liquidation Semivalhe.

Note 6a – Tableau des filiales et participations

(En milliers d'euros)	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (En %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice des	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Néant											
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
1) Filiales non reprises au paragraphe "A" :											
Filiales françaises											
Filiales étrangères											
2) Participations non reprises au paragraphe "A" :											
Participations dans les sociétés françaises				161	161						
Participations dans les sociétés étrangères											

Note 7. – Immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers (d'Euros)	Valeur brute au 31.12.2024	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute au 31.12.2025	Cumul des amortissements et dépréciations au 31.12.2024	Dotations aux amortissements	Reprises d'amortissements	Cumul des amortissements et dépréciations au 31.12.2025	Valeur nette au 31.12.2025	Valeur nette au 31.12.2024
Immobilisations incorporelles											
Logiciel, frais d'étude informatique	83 725	1 054		3 268	88 048	-80 456	-2 355		-82 811	5 237	3 270
Immobilisations en cours	2 990	2 705		-3 268	2 426	-			-	2 426	2 990
Autres immobilisations incorporelles	167 929				167 929	-17 936	-4 842		-22 781	145 148	149 991
Sous-total	254 644	3 759	-	-	258 404	-88 394	-7 198	-	-105 992	152 812	156 250
Immobilisations corporelles d'exploitation											
Terreins et constructions	72 643				72 643	-15 011	-1 764		-16 774	55 869	57 633
Matériel informatique	32 199	3 134		-	35 334	-20 203	-5 766		-25 969	9 365	11 997
Autres	23 206	2 493		-2	25 698	-14 371	-2 159		-16 530	9 167	8 835
Sous-total	128 048	5 627	-	-2	133 675	-49 584	-9 689	-	-69 274	74 402	78 465
Total immobilisations corporelles et incorporelles	382 693	9 387	-	-2	392 079	-147 979	-16 887	-	-164 866	227 213	234 715

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

(En milliers d'Euros)	Valeurs brutes			Valeur brute - Autres variations	Amortissements et dépréciations		Amortissements et dépréciations - Autres variations	Valeurs nettes		Valeur nette - Autres variations
	Mises au rebut	Autres variations	Virement comptable		Mises au rebut	Virement comptable		Mises au rebut	Virement comptable	
Immobilisations incorporelles										
Logiciel, frais d'étude informatique			3 268	3 268			-		3 268	1 152
Immobilisations en cours			-3 268	-3 268			-		-3 268	-1 152
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles d'exploitation										
Autres	-2			-2	-		-	-2		-2
Sous-total	-2	-	-	-2	-	-	-	-	-	-2
Total immobilisations corporelles et incorporelles	-2	-	-	-2	-	-	-	-	-	-2

Le flux de reclassement des immobilisations incorporelles en cours correspond à la mise en service courant la période des immobilisations (projets IT etc.) générées en interne.

Note 8 – Autres actifs et comptes de régularisation

Autres actifs

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Créances auprès des marchés SRD		
Dépôts de garantie versés	321 223	130 161
Créances fiscales	162	360
Instruments dérivés	100 854	146 755
Autres actifs	51 212	34 544
Créances douteuses	25	57
Total brut	473 475	311 877
Dépréciation ⁽¹⁾	-23	-90
Total net	473 452	311 786

Le total des autres actifs est en hausse par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation des dépôts de garantie versés due à nos positions d'appels de marge en vers la SG qui sont maintenant en notre défaveur,

⁽¹⁾ Cette dépréciation de 23K EUR est majoritairement composée de créances douteuses média.

Comptes de régularisation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d'avance	7 440	9 039
Produits divers à recevoir	56 705	54 520
Comptes d'encaissement	2 474	2 257
Autres comptes de régularisation	15 435	7 738
Total brut	82 054	73 554

L'accroissement des comptes de régularisation est en lien avec l'accroissement naturel de l'activité de Boursorama. L'ouverture de nouveaux produits, la souscription à ces produits par un plus grand nombre de clients entraîne une augmentation des produits divers à recevoir.

Note 9 – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	46	162
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	10 869	10 160
Sous-total	10 915	10 322
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme ⁽¹⁾	11 178 430	11 567 230
Sous-total	11 178 430	11 567 230
Dettes rattachées	30 318	41 587
Total	11 219 662	11 619 140

⁽¹⁾ Les emprunts et comptes à terme correspondent majoritairement aux emprunts souscrits auprès la Société Générale.

Note 10 – Dettes envers la clientèle

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	30 090 958	23 699 279
A vue centralisé CDC	-7 167 063	-6 460 172
A terme	2 042 242	1 907 456
Sous-total	24 966 137	19 146 562
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	13 387 255	12 080 532
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	1 053 780	2 704 674
Dettes rattachées	517 153	565 134
Total dépôts clientèle	39 924 326	34 496 903

L'augmentation des dettes envers la clientèle est en lien avec l'acquisition de nouveaux clients par Boursorama. La majorité de cette augmentation est concentrée sur les comptes sur livret.

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres dépôts clientèle à vue et à terme

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres dépôts clientèle à vue		
- Sociétés et entrepreneurs individuels	582 977	251 296
- Particuliers	13 857 662	14 533 407
- Clientèle financière	68	68
- Autres	328	435
Total	14 441 035	14 785 206

Note 11 – Autres passifs et comptes de régularisation

Autres passifs

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie reçus		149 050
Charges à payer sur engagements sociaux	45 163	43 399
Dettes d'impôts	3 171	2 716
Instruments dérivés	44 253	55 718
Autres passifs	126 154	132 657
Total	218 741	383 540

Le total des autres passifs est en baisse par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une diminution des dépôts de garantie reçus (-149M EUR) due à nos positions d'appels de marge envers la SG qui sont maintenant en note défaveur.

Le poste autres passifs est principalement composé de charges à payer.

Comptes de régularisation

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance	10 801	13 874
Comptes d'encaissement	52 705	48 380
Autres comptes de régularisation	9 070	5 403
Total	72 576	67 657

L'augmentation de 5MEUR des comptes de régularisation est liée à la croissance de l'activité.

Note 12 – Comptes et plans d'épargne-logement

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	240 208	193 425
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	150 314	193 639
Ancienneté de plus de 10 ans	281 696	333 032
Sous-total	672 218	720 096
Comptes épargne-logement	144 725	162 757
Total	816 943	882 853

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ancienneté de moins de 4 ans	4 981	3 644
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans		
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total	4 981	3 644

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'Euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	440	107		547
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	403	188		592
Ancienneté de plus de 10 ans	135	8		143
Sous-total	978	304		1 282
Comptes épargne-logement	5 437		-1 807	3 630
Total	6 415	304	-1 807	4 912

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 13 – Provisions et dépréciations

A.– Dépréciation d'actifs

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Crédits à la clientèle	-108 849	-94 756
Immobilisations	-1 448	-1 448
Autres	-23	-45
Total	-110 321	-96 249

Le taux de provisionnement a augmenté passant de 0,72% à 0,79%.

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En milliers d'Euros)	Stock au 31/12/2024	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Stock au 31/12/2025
Crédits à la clientèle	-94 756	-32 213	8 986	-23 227	9 134	-108 849
Immobilisations	-1 448					-1 448
Autres	-45	-84	106	22		-23
Total	-96 249	-32 297	9 092	-23 205	9 134	-110 321

La répartition par nature des provisions non compromises et compromises sur dépôts et crédits à la clientèle est la suivante :

(En milliers d'Euros)	Stock au 31/12/2024	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Stock au 31/12/2025
Compromis	-74 903	-15 427		-15 427		-90 330
Non compromis	-19 853	-16 786	8 986	-7 800	9 134	-18 519
Total de dépréciation des encours de la clientèle	-94 756	-32 213	8 986	-23 227	9 134	-108 849

B. – Provisions sur passif

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Provisions sur avantages au personnel	11 532	9 552
Provisions pour autres risques et charges	27 073	20 633
Total	38 605	30 184

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En milliers d'Euros)	Stock au 31/12/2024	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2025
Provisions sur avantages au personnel (*)	9 552	1 349		1 349	-330	962	11 532
Provisions pour autres risques et charges	20 633	11 909	-5 255	6 654	-213		27 073
Total	30 185	12 608	-4 605	8 003	-543	962	38 605

(*) Le montant de provisions sur avantages au personnel se constitue comme ci-dessous :

(En milliers d'Euros)	Comptabilisés en résultat net							31/12/2025
	31/12/2024	Prestations services	Coût financier	Coût des services passés	Cotisations versées	Reprise	Autres (provisions)	
Régimes de retraite	1 936	352	49		-46	662	72	3 025
Autres régimes postérieurs à l'emploi	736		22		-62	-12		684
Autres avantages à long terme	6 879	220	56		-222		890	7 823
Provisions pour avantage au personnel	9 551	572	127		-330	650	962	11 532

Les montants constatés en autres *mouvements (provisions)* correspondent :

- 1. au reclassement à l'actif de la hausse de l'excédent du régime de retraite de la succursale allemande (+72 K EUR) ;
- 2. à la variation de la provision pour le compte d'épargne de temps (+890 K EUR) dont le solde au 31/12/2025 s'établit à 6 M EUR (vs 5,1 M EUR à fin 2024).

Les hypothèses financières sont déterminées selon la durée des régimes.

Duration du régime (en années)	31/12/2025	31/12/2024
Prime retraite France (*)	16,9	16,6
Retraite succursale Allemagne	12,2	12,2
Médaille du travail France	11,0	11,0
Régime Mutuelle salariés retraités France	8,1	8,1

(*) Le régime d'indemnité de fin de carrière en France a fait l'objet d'une évaluation complète.

Les hypothèses ci-dessous ont été appliquées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation long terme	Taux d'augmentation des salaires	Taux d'actualisation	Taux d'inflation long terme	Taux d'augmentation des salaires
Prime retraite France (*)	3,74%	2,10%	2,00%	3,36%	2,14%	2,00%
Retraite succursale Allemagne	3,62%	2,00%	-	3,29%	2,00%	-
Médaille du travail France	3,58%	2,00%	2,00%	3,26%	2,00%	1,50%
Régime Mutuelle salariés retraités France	3,35%	1,90%	-	3,17%	1,94%	-

Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre, corrigées fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les taux de marché observés à fin octobre et corrigés fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif.

Le taux d'augmentation des salaires est déterminé sur la base des conditions de marchés.

Note 14 – Engagements

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement	8 306 040	1 818 171
En faveur d'établissements de crédit	4 960 000	
En faveur de la clientèle		
Ouvertures de crédits confirmés	1 904 285	1 818 171
Autres ⁽¹⁾	1 441 755	
Engagements de garantie	8 658 007	8 338 599
Donnés aux établissements de crédit ⁽²⁾	8 658 007	8 338 599
Engagements sur titres	131 263	98 435
Titres à livrer ⁽³⁾	131 263	98 435

⁽¹⁾ correspond à la part liée aux engagements non tirée sur les cartes bancaires à débit différé de la clientèle (comptabilisé de puis l'exercice 2025)

⁽²⁾ correspond à l'engagement donné à SG-SFH dans le cadre d'apport en garantie des prêts immobiliers

⁽³⁾ correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Engagements reçus

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie	11 531 043	11 370 102
Reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	11 389 548	11 086 907
Engagements reçus de la clientèle	141 495	283 195
Engagements sur titres	131 263	98 435
Titres à recevoir ⁽²⁾	131 263	98 435
⁽¹⁾ correspond essentiellement au montant des garanties reçues de Crédit logement		
⁽²⁾ correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé		

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En milliers d'Euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
Swaps - notionnels		43 991 000		17 069 494
Contrats à terme de taux - à recevoir				
Instruments conditionnels donnés			3 500	

Détail des instruments financiers au 31 décembre 2025

	Nominal (milliers d'Euros)	Type de couverture	Juste valeur (En milliers d'Euros)	Variation juste valeur sur 2025 (En milliers d'Euros)
SWAPS	5 272 000	Macrocouverture - prêts	25 261	-3 688
	38 719 000	Macrocouverture - dépôts	-257 847	-300 455
		Microcouverture		678
Total swaps	43 991 000		-232 586	-303 465

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

(En milliers d'Euros) au 31 Décembre 2025	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts				
SWAPS	10 176 000	27 810 000	6 005 000	43 991 000

Note 15 – Produits et charges d'intérêts

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec les Banques Centrales	597	950
Opérations avec les établissements de crédits	1 108 693	1 350 395
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 108 693	1 350 395
Opérations avec la clientèle	240 973	195 388
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	236 556	190 579
Comptes ordinaires débiteurs	4 417	4 809
Opérations sur instruments financiers	347 706	383 348
Actifs financiers disponibles à la vente	44 988	26 865
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	333	
Dérivés de couverture	302 386	356 483
Total produits d'intérêts	1 697 969	1 930 081
Opérations avec les établissements de crédits	-357 184	-472 614
Emprunts interbancaires	-356 763	-472 614
dont intérêts sur dettes subordonnées		-3 383
Prêts interbancaires	-421	
Opérations avec la clientèle	-561 442	-582 242
Comptes d'épargne à régime spécial	-514 639	-505 136
Autres dettes envers la clientèle	-46 803	-77 106
Opérations sur instruments financiers	-275 390	-462 234
Dérivés de couverture	-275 390	-462 234
Total charges d'intérêts	-1 194 016	-1 517 090
Résultat net d'intérêts	503 953	412 991

La baisse structurelle des taux a entraîné une diminution des produits et des charges d'intérêts. La maîtrise de notre poste de charges d'intérêts explique l'accroissement du résultat net d'intérêts.

⁽¹⁾ Détail des autres concours à la clientèle

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Crédits de trésorerie	61 851	47 706
Crédits à l'habitat	174 073	142 810
Autres crédits à la clientèle	632	63
Total	236 556	190 579

Note 16 – Produits et charges de commissions

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits de commissions		
Opérations avec la clientèle	21 095	17 136
Opérations sur titres	91 686	68 346
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	661	567
Engagements de financement et de garantie	36 574	32 337
Prestations de services	300 989	267 264
<i>Commissions sur moyens de paiement</i>	170 192	142 505
<i>Commissions de gestion mobilière et assurance vie</i>	90 537	88 172
<i>Autres commissions</i>	40 260	36 587
Total des produits	451 004	385 650
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-227	-228
Opérations sur titres	-27 005	-22 920
Prestations de services diverses	-402 635	-339 197
<i>Gestes commerciaux envers la clientèle</i>	-283 044	-245 357
<i>Commissions sur moyens de paiement</i>	-119 592	-93 840
Total des charges	-429 868	-362 345
Résultat net de commissions	21 136	23 305

Le résultat net de commissions est en baisse de 2,17M EUR par rapport à l'exercice précédent.

Note 17 – Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des opérations de change	3 538	2 481
Total	3 538	2 481

Note 18 – Gains ou pertes des portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Obligations	450	129
Dépréciation	450	129
Actions & autres titres à revenus variables	326	-98
Plus-value et moins-value de cession	228	
Dépréciation	98	-98
Total	775	31

Note 19 – Produits et charges des autres activités

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits d'exploitation bancaire		
Revenus de régie	14 235	12 378
<i>Régie financière</i>	8 390	8 515
<i>Régie commerciale</i>	5 845	3 864
Licence	740	2 225
Reprise de provisions pour risques et charges liés à l'activité bancaire	3 620	1 957
Autres produits	3 596	1 751
Sous-total	22 191	18 311
Autres charges d'exploitation bancaire		
Pertes liées à l'activité bancaire et dotations aux provisions pour risques et charges	-21 562	-16 494
Autres charges	-214	-73
Sous-total	-21 775	-16 567
Total net	416	1 744

Note 20 – Frais de personnel

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations du personnel	-65 545	-59 244
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-34 616	-30 859
Charges de retraite	-6 626	-5 658
Autres charges sociales et fiscales	-2 760	-2 314
Participation, intéressement, abondement et décote	-14 000	-12 686
Refacturation frais de personnel	-2 836	-2 338
Total	-126 383	-113 099

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 125K EUR. Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

Effectif moyen

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	574	533
Non Cadres	403	389
Total	977	922

Note 21 – Autres frais administratifs

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépenses liées à l'informatique	-60 404	-53 138
<i>Sous-traitance informatique</i>	-47 776	-43 121
<i>Autres charges sur matériel informatique</i>	-12 628	-10 017
Impôts et taxes divers	-7 953	-12 564
Honoraires de conseil et autres services	-8 442	-6 365
Frais de publicité, marketing et communication	-48 312	-59 286
Autres services extérieurs	-64 999	-42 423
Charges sur locaux et immeubles d'exploitation	-2 992	-3 071
Charges de location	-10 194	-8 995
Immobilier	-207	-206
<i>Matériel informatique</i>	-9 877	-8 294
<i>Autres</i>	-110	-494
<i>Frais divers</i>	-20 818	-20 624
Total	-224 113	-206 465

L'augmentation des autres frais administratifs est fortement corrélée à la politique de conquête client que mène Boursorama depuis plusieurs années. De plus, l'effectif moyen de Boursorama ayant augmenté de 6,0% pour pallier les besoins organisationnels, cela a également généré le besoin de renouvellement du matériel informatique (pc, écrans...).

Note 22 – Cout du risque

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Risque de contrepartie	-23 200	-21 422
Dotations pour dépréciation	-32 213	29 275
Reprises de provisions	18 165	17 861
Pertes couvertes	-9 152	-10 008
Pertes non couvertes	-3 203	-3 129
Sur créances irrécouvrables	-3 203	-3 129
Récupérations	645	359
Sur créances irrécouvrables	645	359
Total	-25 758	-24 192

Note 23 – Gains ou pertes sur actif immobilisé

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation et de filiales :	42	
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme	42	
Immobilisations et autres actifs :	-1	
Gains et pertes sur immobilisations corporelles	-1	
Gains et pertes sur autres actifs	41	

Note 24 – Résultat par action

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (a)	97 313	53 604
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires (b)	97 313	53 604
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (c)	133 942 223	132 710 004
Résultat par action (en EUR)	0,727	0,404

Effets dilutifs

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ajustements du résultat net au titre des instruments dilutifs (d)		
Nombre de titre retenus au titre des éléments dilutifs (e)		
Résultat net dilué [(f) = (b)+(d)]	97 313	53 604
Nombre moyen pondéré d'actions après effet de la dilution [(g) = (c) + (e)]	133 942 223	132 710 004
Résultat dilué par action (en EUR)	0,727	0,404

Note 25 – Informations sectorielles**Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique**

Le Groupe n'opère que dans une unique zone géographique qui est la France.

Ventilation par secteur d'activité

Le groupe ne suit pas ces activités en termes de contribution au résultat net. En conséquence, seuls les produits de ces activités sont présentés.

(En milliers d'Euros)		Banque	Bourse	Autre	Total
Produit Net Bancaire					
	Exercice 2024	389,93	47,04	3,60	440,56
	Exercice 2025	460,20	66,87	2,76	529,83

Note 26 – Transactions avec les parties liées

Cette note liste les transactions avec les parties liées au sens de la norme IAS 24 et tel que définies dans le règlement ANC 2014-03.

« une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers ».

« une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre une entité présentant les états financiers et une partie liée, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non »

Les transactions visées par le règlement présentent les deux conditions suivantes cumulatives : une importance significative et ne sont pas conclues à des conditions normales de marché.

Le groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part les sociétés du groupe Société Générale, d'autre part les administrateurs, le président directeur général et les conjoints et enfants vivant sous leur toit. Ces dernières ayant un caractère confidentiel, elles restent à la charge du service juridique.

1. Transactions avec les entités associées

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	31/12/2025	31/12/2024
	Convention cadre de prêt dénommée "Affiliate Facility Agreement"		
Société Générale	Rémunération collatéral GMC	26 899	22 311
Société Générale	Rémunération TLTRO III		2 267
Société Générale	Encours prêts mobilisés GMC	8 658 007	8 338 599
Société Générale	Emprunt collatéralisé	9 334 900	8 149 300
Société Générale	Prêt replacement	8 984 800	7 799 200
	Convention cadre de garantie dénommée "Affiliate Collateral Security Agreement"		
Société Générale SFH	Engagement donné GMC	8 658 007	8 338 599

2. Rémunération des dirigeants

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme	579	545
Avantages à long terme	316	82
Paielement fondé sur les actions	110	35
Total	1 005	662

Note 27 – Evénements post-clôture

L'escalade du conflit au Moyen Orient à compter du 28 février 2026 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes 2025. A la date d'arrêté des comptes annuels par le conseil d'administration, aucun impact significatif sur le groupe n'a été identifié.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à reporter dans les présents états financiers de la société.

Les états financiers annuels établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2026.

B. – Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2025 d'un montant de **97 313 202,26 euros** ;
2. Décide d'affecter à la réserve légale un montant de **1 802 843,80 euros** ;
3. Décide de distribuer des dividendes pour un montant de **72 328 800,42 euros** ;
4. Décide d'affecter en report à nouveau un montant de **23 181 558,04 euros** ;
5. Constate qu'après cette affectation, le report à nouveau, qui s'élevait après affectation du résultat 2024 ainsi que de l'affectation des primes d'émissions 2025 à **62 827,47 euros créditeur** s'établit désormais à **23 244 385,51 euros créditeur** ;

C. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.
(Exercice clos le 31 décembre 2025).

A l'assemblée générale BOURSORAMA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boursorama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et de Contrôle Interne (« CACI »).

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations sur les prêts et créances à la clientèle en défaut <i>(Se référer aux notes 1, 4 et 22 de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
Votre société est exposée à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Votre société constitue des dépréciations statistiques sur les encours douteux lorsque ce risque est avéré. Au 31 décembre 2025, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit et en défaut s'élève à 167 millions d'euros et le montant total des dépréciations associées s'élève à 109 millions d'euros. Les encours douteux font l'objet de dépréciations déterminées selon la méthode de référence pour la quasi-totalité des expositions. Elles sont évaluées par l'entité en fonction des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être. L'évaluation des dépréciations implique un jugement important et le recours à des hypothèses par l'entité, notamment pour : - déterminer la classification des encours de prêts (sains, douteux ou douteux compromis) en tenant compte des potentielles dégradations significatives du risque de crédit ; - mettre à jour les modèles et les hypothèses ainsi que les ajustements sous-tendant les pertes de crédit attendues ; - déterminer les perspectives de recouvrement des encours douteux. En raison de l'importance du jugement porté par l'entité et des incertitudes inhérentes aux estimations, nous considérons que l'évaluation des dépréciations sur prêts et créances à la Clientèle constitue un point clé de l'audit.	En réponse à ce risque, nos travaux ont consisté à : - Prendre connaissance des procédures mises en place par la gouvernance encadrant le processus de classification, de notation et de détermination des dépréciations ; - Apprécier la conception et l'efficacité du contrôle interne relatif au processus d'évaluation des dépréciations sur les crédits à la clientèle ; - Avec l'appui de nos spécialistes en audit informatique, tester sur la base d'échantillons les contrôles généraux informatiques et les contrôles automatiques relatifs à l'évaluation des dépréciations ; - Avec l'appui de nos spécialistes en risque de crédit, apprécier le caractère approprié des modèles et des hypothèses utilisés pour l'évaluation des dépréciations ; - Evaluer la qualité de la documentation et la pertinence des justifications des principaux ajustements comptabilisés par la société ; - Réaliser des calculs indépendants des dépréciations. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux dépréciations sur les opérations avec la clientèle publiées dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Boursorama par votre assemblée générale du 24 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 24 mai 2024 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 2^{ème} année également.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au CACI de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et de Contrôle Interne (« CACI »)

Nous remettons au CACI un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CACI figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CACI la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CACI des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 10 avril 2026.

(Les commissaires aux comptes) :

PricewaterhouseCoopers Audit :
Ridha Ben CHAMEK

KPMG S.A. :
Nicolas DE LUZE

D.— Comptes consolidés.

Les comptes consolidés de BOURSORAMA sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de SOCIETE GENERALE, situé 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Les états financiers consolidés de SOCIETE GENERALE sont consultables sur le site :

<https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financieres/resultats-et-publications-financieres/resultats-trimestriels>

E. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante : BOURSORAMA, 44 rue Traversière, 92772 Boulogne-Billancourt.